



Développer des stratégies de gestion des risques

de désastre naturel pour protéger les gains obtenus en termes de réduction de la pauvreté



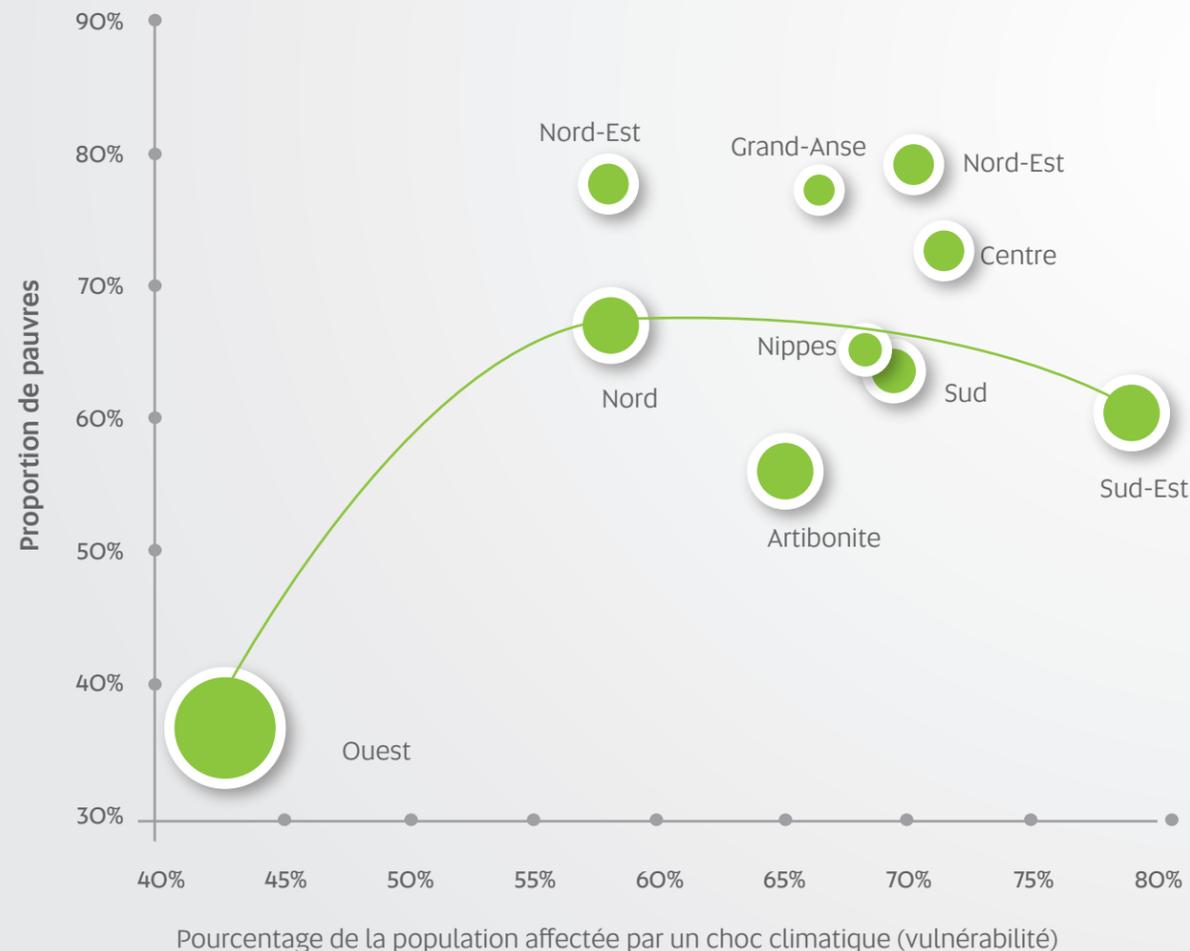
Haïti est l'un des pays les plus exposés au monde aux risques de catastrophes naturelles.

Plus de 93% de la surface d'Haïti et plus de 96% de la population sont exposés à un ou plusieurs risques de désastre naturel, classant Haïti au cinquième rang mondial en termes d'exposition aux risques.

Dans la plupart des Départements d'Haïti, les pauvres sont plus susceptibles d'être affectés par un choc climatique.

Dans les départements les plus pauvres (Grand'Anse, Sud-Est et Nord-Ouest), 78 à 82% de la population affectée est pauvre.

Pauvreté et vulnérabilité aux désastres naturels

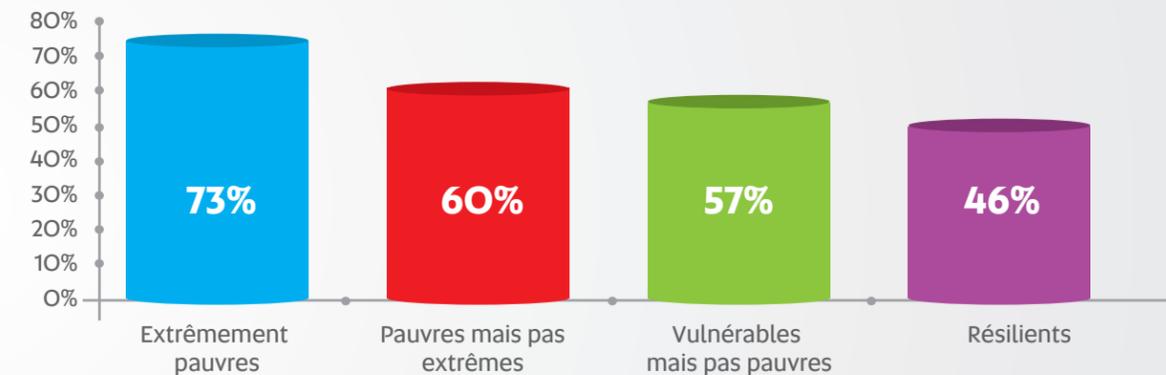


Les chocs climatiques ont un impact négatif avéré sur le bien-être, présent et futur.

Les chocs climatiques sont associés à une réduction d'environ 15% des dépenses par habitant. En outre, 56% des ménages en situation d'extrême pauvreté modifient leur consommation alimentaire pour réduire les effets économiques d'un choc climatique et, par habitant, dépensent 30% moins que les ménages qui n'ont pas fait l'expérience d'un choc. Ceci peut affecter les résultats de santé et d'apprentissage scolaire.



% de ménages affectés par un choc climatique



Le profil de risque d'Haïti découle en partie de sa situation géographique (exposition aux menaces naturelles) et en partie des conditions socio-économiques, environnementales et institutionnelles du pays.

Face aux chocs récurrents et au niveau de vulnérabilité, les stratégies de gestion des risques doivent être priorisées afin de protéger les moyens de subsistance des familles et les gains obtenus par le pays en termes de réduction de pauvreté.

Trois actions restent essentielles:

- Mieux identifier et comprendre les risques de catastrophe auxquels la population et l'économie du pays sont exposées.
- Mettre en place des politiques sectorielles de réduction de risques comme le renforcement des bâtiments à risque, la construction d'infrastructures de protection, et la mise en application du code de construction.
- Améliorer la capacité du pays à gérer des situations d'urgence par le renforcement des mécanismes institutionnels.

